



ENTENTE HALIEUTIQUE DES TROIS VALLEES VOSGIENNES

COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale du 7 Février 2010

Assemblée tenue à l'école de Musique de Saint-Michel sur Meurthe.

Début de séance : 10h30

Fin de séance : 12h00

Personnes présentes :

- Monsieur Michel BALAY (Président de la Fédération de pêche des Vosges)
- Messieurs les présidents des AAPPMA adhérentes à l'Entente Halieutique (Le Président, Jacques CLÉMENT, les vice-présidents, Philippe SALERIO, Daniel BANSEPT, James LEROY et le Trésorier Aimé CLAUDEL)
- Monsieur Bernard SUTY, Président de l'AAPPMA de Saint-Dié
- Le Secrétaire de l'Entente
- Les pêcheurs

Excusés :

- Messieurs les Conseillers Généraux Jean CLAUDE, Michel HUMBERT et William MATHIS
- Monsieur Jean-Louis SANCHEZ, Président d'Honneur de l'Entente Halieutique

L'Assemblée Générale est ouverte par le Président Jacques CLÉMENT qui débute en remerciant tous les pêcheurs présents.

Ensuite, le Président rappelle l'ordre du jour qui s'articule autour de 5 grands axes (Présentation de l'Entente Halieutique, Rapport moral, Bilan financier, Programme 2010, Les Réciprocités).

Présentation de l'Entente Halieutique :

Philippe SALERIO s'adresse plus particulièrement aux pêcheurs de l'AAPPMA de Saint-Michel qui viennent juste d'entrer dans l'Entente Halieutique pour leur dresser le portrait de l'association. Les membres du bureau sont présentés et il est rappelé que le Président de l'AAPPMA de Saint-Michel devient par l'adhésion de son association vice-président de l'Entente Halieutique.

Ensuite, Philippe SALERIO fait l'historique de l'Entente Halieutique en rappelant certains points importants. Celle-ci a vu le jour en 1988 et c'est le seul groupement réciprocaire vosgien à être réellement constitué en association avec des statuts. Enfin, il met en évidence les principaux avantages que sont les aides apportées tant humaines que financières (subventions) aux associations pour les travaux, empoissonnement, pollutions...

Rapport moral :

Le Président, Jacques CLÉMENT débute son propos en rappelant que l'année 2009 fut celle des **changements de responsables au sein de nos structures associatives**. Le bureau fédéral a été renouvelé avec à sa tête Michel BALAY. La zone Meurthe à la chance de compter trois administrateurs à la Fédération que sont Philippe SALERIO, Jacques CLÉMENT (pour l'Entente Halieutique) et Jean CLAUDE pour la zone amont. Ceci doit être une force pour notre bassin.

En Avril dernier, Jacques CLÉMENT a participé à l'Assemblée générale de l'**association vosgienne de sauvegarde de la truite fario**. Cette association permet de nous apporter des conseils et méthodes pour la réalisation et le fonctionnement des écloséries. Il est prévu en 2010 d'aller à Cornimont participer à des opérations de pressage de truites et autres. Si des membres sont intéressés, qu'ils le fassent savoir.

L'année 2009 a permis d'**homogénéiser deux points principaux** entre les AAPPMA adhérentes, que sont les dates d'ouverture des étangs et les tarifs des cartes pour les très jeunes pêcheurs.

A Saint-Michel sur Meurthe et plus particulièrement dans certains étangs on constate des invasions d'**écrevisses invasives**. A ce sujet, des réunions avec la DDEA et les principaux acteurs ont eu lieu. A la suite de cela, le Président fait lecture du compte rendu rédigé par la DDEA à ce propos. Il en ressort que les financeurs sont prêts à intervenir dans l'objectif de pourvoir à des mesures exceptionnelles non définies. L'action de destruction de l'espèce incriminée n'est pas envisageable comme cela avait été pensé au début, seules des poursuites administratives contre les propriétaires privés auront lieu.

Par rapport au sujet « écrevisses invasives », il est proposé d'inciter les pêcheurs à s'intéresser d'avantage à la capture de ces individus afin de tenter d'en réduire les stocks dans les étangs de l'Entente Halieutique. Pour cela, différentes mesures incitatives sont envisagées pour y parvenir (publicité, précisions réglementaires, pédagogie...)

Le Président clôture ce sujet en indiquant que la DDEA souhaite que les associations se rapprochent de ses services en cas de problème de quelque ordre que ce soit.

Suit, le bilan des **ventes de vignettes 2009** :

AAPPMA	Adultes	Jeunes
Ban de Laveline	56	7
Celles/Plaine	54	13
Etival	86	24
Senones	118	44
TOTAL	314	88

Pour un montant de 2864€.

Le Président rappelle que 600€ ont été redistribués à chaque AAPPMA.

A partir de cette année, il n'y a plus besoin de posséder de timbre particulier pour pêcher en barque sur le lac de Vieux Pré. Au sein de l'Entente Halieutique la carte de pêche pour les moins de 8 ans est gratuite si l'un des parents adhère à l'AAPPMA.

Aimé CLAUDEL prend ensuite la parole pour présenter la situation actuelle des **tirs de cormorans**. 72 ont été à ce jour tués. A l'origine, 80 bracelets avaient été attribués pour la saison de tir. Mais, à la vue des effectifs abattus, 30 bracelets supplémentaires ont été accordés.

Ensuite, l'aspect financier de ces tirs est abordé. La fédération rétribue actuellement de 5€ les tireurs agréés par cormoran tué. Pour ce qui est des frais de déplacement et de l'achat de matériel (cartouches) ils ne sont actuellement pas pris en charge. De son côté, l'Entente Halieutique va réfléchir à la solution pour palier à ce problème. Mais, les pêcheurs considèrent qu'il serait tout de même bien venu que la Fédération de pêche participent également d'avantage de son côté.

Le Président termine le bilan moral par la présentation du nouveau dépliant de l'Entente Halieutique, il souligne la qualité de la nouvelle version de ce document, félicite Aimé CLAUDEL pour ce travail et incite très vivement les pêcheurs à le lire car il contient des informations indispensables.

Rapport financier :

Le Trésorier présente l'exercice financier de l'année écoulée. Les dépenses s'élèvent à hauteur de 4812.5€ et les recettes à 4770€ auxquels s'ajoutent 46.09€ d'intérêts. Ce qui donne lieu à un bilan positif de 3.59€. A la suite de cet exercice, *quitus* est donné au Trésorier Aimé CLAUDEL pour la tenue des comptes de l'association, le bilan est approuvé.

Programme 2010 :

L'objectif principal pour l'année à venir est de continuer à progresser dans les négociations en vue d'obtenir une réciprocité globalisée au niveau du Bassin Meurthe dans un premier temps. Dans ce sens, des réunions seront organisées entre les principaux responsables des AAPPMA de la Vallée de la Meurthe. A ce sujet, le Président de l'AAPPMA de Saint-Dié fait remarquer que les préoccupations et les enjeux liés à chaque association ne sont pas les mêmes partout, il faudra donc veiller à bien respecter et prendre en compte les enjeux de chacun.

Le Président de l'Entente reprend en faisant remarquer que les négociations iront en ce sens. Philippe SALERIO rappelle également l'intitulé de l'article 7 des statuts de l'Entente. Article qui stipule que chaque association reste indépendante de mener les projets qu'elle souhaite tout en travaillant en « entente » avec les autres AAPPMA.

Les Réciprocités :

Le sujet principal abordé dans la partie précédente est repris dans celle-ci. Avant d'aboutir à une réciprocité sur le Bassin Meurthe et au niveau départemental, il est important que les responsables des associations apprennent à se connaître. Il est également important de signaler que ces rencontres peuvent être enrichissantes sur de nombreux points, comme la transmission de connaissances au niveau des écloséries, des ateliers de pêche ou encore des ruisseaux pépinière. Pour mener à bien cette expérience, il est essentiel d'aller au-delà des simples problèmes personnels pour obtenir une réponse globale valable.

Le Président fédéral insiste sur le fait qu'il est très important de renforcer les groupements. Dans le même esprit, la sensibilisation des jeunes et l'harmonisation des règlements intérieurs des associations sont des facteurs essentiels au bon fonctionnement du système.

Philippe SALERIO fait ensuite remarquer que la pression de pêche tant crainte sur les nouveaux secteurs pêchables livrés à la réciprocité ne se traduit la plupart du temps que par des

modifications qui se compensent rapidement. De plus, la réciprocité ne fait pas perdre des cartes. Un bon pêcheur est un pêcheur responsable, il prend sa carte de pêche sur le lieu où il pêche majoritairement.

Le Président de l'Entente fait remarquer qu'une réciprocité de Bassin pourrait conduire à une gestion différente et plus responsable des cours d'eau, gestion qui serait nécessaire. Dans ce sens, Philippe SALERIO indique que les empoisonnements dans la Plaine se font en truite arc en ciel. Procéder ainsi permet d'éviter une trop grosse pression de pêche sur les truites de souche, même si l'arc en ciel n'a pas forcément les faveurs de la majorité des pêcheurs elle peut donc ainsi présenter un certain nombre d'avantages.

Le Président de la fédération conclut en insistant pour que le travail sur la réciprocité se poursuive. Il ajoute ensuite que dans le cadre d'une gestion patrimoniale des cours d'eau, les plans de gestion établis par la Fédération sont reconnus par l'agence de l'eau. A ce sujet, la Fédération souhaite relancer le plan ombre sur la Meurthe (comme cela a été fait sur la Moselle). Dans la catégorie perspectives, beaucoup de projets de restauration de cours d'eau sont à l'étude sur le territoire des communautés de communes, ils sont à suivre par les AAPPMA, cela peut être une chance pour régler un certain nombre de problèmes (infranchissables, passages busés...).

A la suite de cela et en l'absence de questions supplémentaires, l'Assemblée Générale est close par Jacques CLÉMENT, Président de l'Entente Halieutique.